



## SECOND PARENT

En application de la lettre du 13 octobre 1999 (B.O. n° 38 du 28-10-1999). En cas de divorce ou de séparation, l'autre parent sur sa demande, peut recevoir les résultats scolaires de son fils ou de sa fille. Merci de compléter les informations suivantes :

### Écrire lisiblement

Identité du second parent  Monsieur  Madame

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et Commune : .....

Téléphone fixe : ..... Portable\* : .....

Mail\* : .....

Profession : ..... Employeur : .....

Téléphone professionnel : .....

Nombre d'Enfants : .....

Les informations ci-dessous n'auront aucune incidence sur la décision d'inscription dans l'établissement.

Nous vous demandons de remplir cet encart avec le plus grand sérieux, ceci nous permettra de faire des propositions adaptées à la situation religieuse de chaque élève :

Baptême :  oui  non Année : ..... Paroisse :

Première communion  oui  non Année : ..... Paroisse :

Profession de foi :  oui  non Année : ..... Paroisse :

Confirmation :  oui  non Année : ..... Paroisse :

## PIECES A FOURNIR LORS DE L'ENTRETIEN

**Il est obligatoire de vous munir, lors de l'entretien, du présent dossier dûment complété, accompagné des photocopies des pièces complémentaires dont la liste figure ci-dessous. Sans ces documents, l'entretien sera annulé.**

- Photocopie des bulletins scolaires de l'année 2022-2023 ET ceux de l'année précédente (ceux non encore parvenus seront à nous fournir dès réception),
- Le cas échéant, une photocopie du relevé de notes de demi-trimestre ou demi-semester,
- 1 photo d'identité,
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité de l'élève (ou livret de famille),
- Photocopie de l'attestation de recensement pour les jeunes âgés de plus de 16 ans lors de l'inscription,
- Pour les inscriptions en 3<sup>ème</sup> : photocopie du diplôme PSC1 (secourisme),
- Pour les inscriptions en section Professionnelle AMA-CVP : dessins, réalisations artistiques diverses personnelles (obligatoire)
- Photocopie de la JAPD (journée d'Appel) ou de l'attestation de recensement,
- Le cas échéant, photocopie du jugement en cas de divorce,
- Pour les élèves Boursiers Nationaux, la photocopie de la notification de Bourse Nationale,
- Pour les élèves suivis M.D.P.H., la photocopie du dernier compte-rendu de l'équipe de suivi de scolarisation.
- Le cas échéant, une copie du P.A.P (plan d'accompagnement personnalisé pour les troubles de l'apprentissage) ou du P.A.I (plan d'accueil individualisé) ou du GEVA-SCO

Remarques éventuelles .....

Signature du ou des Responsables Légaux :

A ....., le .....